|  |
| --- |
| **Annexe – Cahier des charges « Quartiers d’été 2020 »** |

Le plan « Quartiers d’été 2020 » a pour ambition de faire de cette période estivale, s’ouvrant dans un contexte exceptionnel, un temps utile et ludique pour les habitants des QPV ne pouvant partir en vacances dans une logique de renforcement du lien social et d’accès à de nouvelles opportunités. Il doit, par son envergure, constituer une incarnation politique de l’action publique menée en faveur des habitants et être un vecteur de tranquillité publique.

Ce plan se déploie autour des six objectifs suivants :

* Objectif 1 - Déployer les Vacances apprenantes
* Objectif 2 - Occuper l’espace public
* Objectif 3 – Conforter / recréer des relations de confiance police/population
* Objectif 4 – Valoriser les actions de solidarité
* Objectif 5 - Développer les offres de formations et les dispositifs d’accès à l’emploi
* Objectif 6 – Renforcer la culture et le sport dans les quartiers.

Le présent document vise à accompagner l’élaboration des stratégies territoriales.

1. **Déclinaison des actions pour chaque objectif**

**Objectif 1 – Déployer les vacances apprenantes [en attente arbitrage]**

Tous les enfants ne sont pas égaux face au confinement et à la crise sanitaire. Dans de nombreuses familles habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la continuité pédagogique a été et est un défi à relever, avec des parents parfois en grande difficulté pour accompagner leurs enfants dans les programmes de soutien à distance et un plus faible équipement informatique ou une connexion internet absente.

Ces inégalités risquent de s’amplifier dans les prochains mois. Fragilisées par les dépenses supplémentaires et les pertes de revenus dues au confinement, de nombreuses familles ne partiront pas en vacances cet été.

La période estivale constitue une opportunité d’offrir aux enfants qui auront souffert du confinement un plan ambitieux mêlant soutien scolaire et évasion, dans le respect des règles sanitaires qui seront édictées.

Ce dispositif des Vacances apprenantes fera l’objet de circulaires dédiées.

**Objectif 2 - Une meilleure occupation de l’espace public**

**Enjeu :**

Il est essentiel de renforcer la présence des services publics et des professionnels de terrain dans les quartiers prioritaires cet été. Ce renforcement doit permettre de lutter contre le repli séparatiste et de ne pas laisser la place à des groupes communautaristes ou à des trafics divers.

**Actions proposées :**

**2.1. Renforcer la présence d’adultes formés**

Vous veillerez à une présence régulière et continue tout au long de l’été des professionnels de terrain formés dans les quartiers, en particulier :

* les **adultes-relais** : ces médiateurs sociaux ont une connaissance fine du terrain. Interlocuteurs privilégiés des publics les plus éloignés, ils sont susceptibles de favoriser leur accès aux dispositifs d’action publique qui leur sont destinés. Vous veillerez à accélérer les recrutements et à pourvoir tous les emplois de votre enveloppe départementale pour utiliser pleinement ce dispositif dès cet été ;
* les **éducateurs de prévention spécialisée**, y compris ceux en fin de formation à qui pourront être confiées des missions dans le cadre de stages ;
* en lien avec le ministère de la Justice et les points d’accès aux droits, **les associations qui contribuent à l’accès aux droits** dans les quartiers, permanences d’écrivains publics, accueils des victimes de violences intrafamiliales… ;
* les **médiateurs scolaires** pour contribuer au déploiement des vacances apprenantes notamment en assurant le lien avec les familles.

Vous solliciterez en ce sens les associations employant des médiateurs, les collectivités et en particulier les conseils départementaux et les métropoles concernant la prévention spécialisée, les bailleurs, les centres sociaux, et tout autre acteur que vous jugerez utile en leur rappelant l’importance d’une présence forte sur le terrain cet été dans les quartiers.

**2.2. Favoriser le déploiement des bus France services**

Un appel à projets dédié vous a été transmis pour déployer 30 bus France service mobile dès cet été dans les QPV. L’offre de services des bus devra être analogue à une maison France services mais adaptée à la réalité des quartiers avec présence au pied des immeubles et aux moments de vie quotidienne (marché, vie culturelle). [en attente arbitrage]

L’objectif pour 2020 est de doter 200 QPV de cette solution mobile, répondant au cahier des charges France services.

**2.3. Assurer la mobilisation des dispositifs d’engagement citoyen [sollicitation cab Attal]**

Il s’agit en particulier de mobiliser au titre d’une « mission quartier d’été »le **Service national universel (**à travers le recrutement des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, ou à travers l’accomplissement de missions d’intérêt général dans les quartiers), du **Service civique** et de la réserve citoyenne qui s’était constituée durant la période de confinement pour compléter l’offre élargie d’accompagnement dans les territoires.

**2.4. Veiller à la continuité des services publics pendant la période estivale**

Vous vous rapprocherez des représentants locaux de La Poste et des autres services publics présents dans les quartiers pour vous assurer de la continuité du service pendant la période estivale et identifier de possibles opportunités d’emploi saisonnier pour les jeunes des quartiers dans ce cadre.

**Objectif 3 - Conforter et/ou recréer des relations de confiance entre la population et les forces de sécurité, publiques et civiles**

**Enjeu :**

Le renforcement des actions de prévention de la délinquance constitue un axe fort du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Les relations entre police et population sont au cœur de la sécurité au quotidien. La période estivale doit être mise à profit pour développer et conforter des actions de rapprochement.

**Actions proposées :**

**3.1. S’assurer de la mobilisation des 221 délégués à la cohésion police-population** et s’appuyer sur le réseau des 977 groupes de partenariat opérationnels (Gpo) développé dans le cadre de la proximité de la police de sécurité du quotidien.

**3.2. S’appuyer sur les dispositifs de type « Raid aventure organisation »** pour mettre en œuvre des journées sportives et citoyennes encadrées par des policiers bénévoles, des séjours multisports et aventures et aussi de prévention et de sécurité routière dédiés aux deux-roues.

**3.3. Mobiliser les 24 centres de loisirs des jeunes (CLJ) existants**, voire ouvrir des structures éphémères *ad hoc* durant la période estivale dans les quartiers fragilisés.

**3.4. Développer, de manière spécifiquement adaptée à la période estivale, le dispositif des cadets de la République** (Cadets de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, de la Défense) avec la mobilisation des sapeurs-pompiers et de la sécurité civile (ex. : accueil dans des brigades nautiques, des unités montagnes …). **En cours d’évaluation (en attente retour Dggn, Dgpn, Pp et Dgscgc)**

**3.5. Inciter à utiliser l’été pour passer le permis de conduire**

La période estivale devra être mise à profit afin d’accompagner les jeunes résidant en QPV vers le passage de l’examen au permis.

Vous mettrez en places des mesures visant à renforcer l’accès des habitants des QPV aux dispositifs existants, notamment l’accès aux dispositifs de **« bourse au permis de conduire »** mis en place par les collectivités territoriales, consistant en la prise en charge d’une partie du coût du permis de conduire en échange d’une activité d’intérêt collectif effectuée par des jeunes de 18 à 25 ans.

**Objectif 4 - Valoriser les actions de solidarité, dont beaucoup se sont développées en proximité pendant la période de confinement**

**Enjeu :**

Il est essentiel que la dynamique d’actions de solidarité mise en œuvre pendant le confinement puisse se poursuivre d’abord parce qu’elle est utile, ensuite parce qu’elle contribue à améliorer profondément l’image des quartiers. L’effort en soutien aux associations de grande proximité est donc maintenu.

**Actions proposées :**

**4.1. Maintenir le soutien aux associations de grande proximité** en réservant une enveloppe moyenne de XX millions d’euros.

Le soutien aux associations de grande proximité des QPV doit être renforcé, ainsi une enveloppe supplémentaire de 7.5 millions (à arbitrer) sera déléguée afin de soutenir le maintien des activités pendant l’été.

**4.2. Réorienter l’action des associations qui interviennent au sein des quartiers prioritaires** en concentrant leurs interventions sur la période estivale**.**

L’ensemble des structures financées par la politique de la ville (TremplinAsso, le partenariat national et le local) est invité à réorienter ses actions pour proposer des activités dans les QPV pendant les deux mois d’été. Une part importante de ces associations est déjà inscrite dans cette dynamique.

**4.3. Mobiliser les associations retenues dans le cadre de #TremplinAsso qui interviennent sur vos territoires pour adapter leurs actions aux exigences estivales**. Vous pourrez solliciter pour appui l’ANCT ([sylvie.bouvier@anct.gouv.fr](mailto:sylvie.bouvier@anct.gouv.fr)).

**4.4. Réorienter les crédits FIPDR** délégués aux préfectures vers les quartiers en privilégiant les actions à destination des jeunes, des personnes vulnérables et associant les acteurs locaux. Par ailleurs, un programme de 156 actions piloté par le Sg-cipdr est d’ores et déjà engagé en appui de 31 territoires (20 départements). Ces interventions visent les domaines artistiques, éducatifs, culturels, sportifs et des formations professionnelles.

**4.5. S’appuyer sur le dispositif « argent de poche » là où il existe**

Ce dispositif consiste en chantiers ou stages éducatifs dans le cadre du programme Villes Vie Vacances. Il est aujourd’hui développé dans plusieurs départements dans le cadre de « Villes vie vacances » : les collectivités sont porteuses de projet et dans certains cas la CAF apporte un cofinancement sur ses dotations locales.

Il s’agit de rétribuer des activités réalisées par des jeunes et assimilées à un travail d’intérêt général. Les chantiers éducatifs concernés doivent être portés par des établissements publics de coopération intercommunale, des associations, des organismes HLM ou des sociétés de transports publics pour pouvoir bénéficier des mesures d’exonération de charges.

Si vous n’avez pas vous-même connaissance du déploiement de ce dispositif, vous vous rapprocherez de votre CAF pour savoir si le dispositif existe dans votre territoire et pour le mobiliser le cas échéant au sein de « Quartiers d’été » en priorisant les actions d’embellissement, d’entretien cadre de vie et de l’environnement et les actions citoyennes (livraison de repas à des personnes âgées, …) en lien avec les communes partenaires. Vous pourrez proposer à votre CAF d’apporter un cofinancement en mobilisant ses dotations d’action sociale non consommées au cours de la période de confinement.

Par ailleurs, au titre de la nouvelle stratégie nationale de la prévention de la délinquance 2020-2024 (Snpd), le SG-CIPDR soutiendra les fédérations et associations nationales partenaires de prévention et de la prévention spécialisée pour conduire des chantiers éducatifs, *in situ* et en coopération avec des structures caritatives locales et les collectivités territoriales pleinement associées (Clspd notamment).

**Objectif 5 - Mettre la formation et l’emploi au cœur de la solidarité dans les quartiers**

**Enjeu :**

La crise économique et sociale fragilise particulièrement les QPV. L’opération Quartiers d’été doit être l’occasion pour les participants de pouvoir acquérir de nouvelles compétences et de nouveaux réseaux utiles pour leur avenir professionnel.

**Actions à développer :**

**5.1. Mobiliser les entreprises du PaQte afin qu’elles proposent des « jobs d’été » et soutenir la formation estivale**

En plus du soutien au développement des emplois francs, vous mobiliserez les entreprises signataires du PaQte et de « La France Une Chance » afin qu’elles proposent aux jeunes de 16 à 29 ans des contrats d’été ainsi que des contrats d’alternance, notamment dans les secteurs prioritaires qui auront été soumis à une forte tension durant la crise sanitaire (santé, agriculture, agro-alimentaire, transports, logistique, aide à domicile, énergie, télécommunication).

Vous vous rapprocherez également de Pôle emploi pour d’une part faire connaitre et utiliser les outils disponibles (notamment  la plateforme « mobilisationemploi.gouv.fr », développée en partenariat avec le Ministère du travail pour répondre aux besoins de recrutement dans les secteurs en tension » et le dispositif « place de l’emploi » avec l’installation d’espaces éphémères dans la logique « d’aller vers ») et, d’autre part, proposer des solutions d’insertion professionnelle durable (orientation, formations).

Les entreprises du PaQte pourront aussi être sollicitées afin de proposer des contrats d’alternance aussi bien aux jeunes qui auraient connu des ruptures de contrats du fait de la crise sanitaire qu’à ceux envisageant une formation en alternance à la rentrée 2020. Ces contrats seraient susceptibles de démarrer dès cet été, y compris pour ceux initiant un cycle de formation à la rentrée de septembre (un contrat d’apprentissage peut démarrer 3 mois avant le début de la formation en centre de formation d’apprentis).

Afin d’accélérer et d’anticiper les entrées en apprentissage, vous pourrez ouvrir dès l’été des classes de pré-apprentissage sous forme de découverte des métiers. Les programmes 100 % inclusion (51 actions), prépa-apprentissage (116 prépa sur plus de 800 sites, cartographie sur le site web du ministère) pourront être proposés, en lien avec les 230 opérateurs retenus par les Direccte pour organiser des actions de repérage et de remobilisation.

Ces deux types d’offres, contrats « job d’été ou première expérience professionnelle » et contrats d’alternance, seront à relayer auprès des missions locales de chaque territoire afin d’assurer une remobilisation rapide des jeunes en formation initiale ou en parcours d’insertion qui auraient décroché dans la période de confinement. Les entreprises pourront également être sollicitées afin de proposer des visites d’entreprises tertiaires, industrielles, artisanales ou agricoles, notamment dans le cadre des vacances apprenantes (visites réelles ou virtuelles).

Les actions peuvent également être menées en lien avec le dispositif « La France Une Chance » et la plateforme inclusion.beta.gouv.fr.

Dans le cadre de ses missions de prévention de la délinquance, le SG-CIPDR soutiendra notamment au plan national deux programmes de formations professionnelles et de retour vers l’emploi, déployés *in situ* dans ces territoires fragilisés : « Cuisine Mode d’Emploi(s) » et « Pass’Sport pour l’Emploi ».

**5.2. Mobiliser le réseau des tiers lieux et des fabriques numériques des territoires**

Vous pourrez vous appuyer sur les 80 sites labellisés en QPV du dispositif « fabriques de territoire et fabriques numériques de territoire »[[1]](#footnote-1) et sur la coopérative MedNum, et identifier, pour chaque QPV, une structure de proximité à même d’offrir aux habitants :

1) une découverte des outils et une formation sur des compétences numériques de base (certification Pix),

2) une connexion et des espaces adaptés permettant notamment de suivre des formations à distance ou de passer des entretiens d’embauche,

3) des prêts ou locations de matériels reconditionnés acquis auprès de ressourceries partenaires.

Le fonctionnement de ces structures pendant la période estivale pourra être assuré, au titre de leurs actions de formation, par les pass numériques distribués aux habitants par les institutions et associations de proximité (CCAS, SPE, régies de quartier, etc.).

**5.3. Mobiliser les Cités de l’emploi**

Initiée dans 12 départements, la cité de l’emploi se définit par la mise en place d’une approche globale et d’une démarche de co-construction, à l’échelle d’un ou plusieurs QPV, en faveur de l’emploi et l’insertion des personnes les plus en difficulté. Ceci doit permettre de passer d’une logique de dispositifs à une logique de parcours pour des personnes identifiées comme prioritaires par les parties prenantes. Dans les territoires concernés par cette expérimentation, vous veillerez à mobiliser pleinement les cités de l’emploi afin de renforcer l’accompagnement vers l’insertion des publics les plus en difficulté dans les QPV.

Chacune des cités de l’emploi sera dotée d’une enveloppe de 100 000 euros destinés amorcer le fonctionnement et la dynamique des actions.

Vous pourrez vous appuyer pour ce faire sur la coordinatrice nationale du dispositif à l’ANCT ([anne-helene.roignan@anct.gouv.fr](mailto:anne-helene.roignan@anct.gouv.fr)).

**Objectif 6 - La culture et le sport dans les quartiers**

**Enjeu :**

L’été doit être l’occasion de temps de respirations culturels et sportifs. Compte-tenu de l’urgence, il est proposé d’amplifier les dispositifs existants et d’élargir le public pendant les deux mois d’été en les adaptant au contexte sanitaire.

**Actions à développer :**

**6.1. Renforcer les dispositifs et actions culturelles**

Vous prévoirez l’adaptation et l’amplification des dispositifs cogérés par la politique de la ville avec le ministère de la culture et ses établissements :

* « Passeurs d’image », mis en œuvre avec le CNC (projections en plein air et ateliers de pratique et d’éducation à l’image) ;
* « C’est mon patrimoine », avec la direction générale des patrimoines du ministère (visites virtuelles, ateliers pédagogiques...) ;
* Micro-folies, avec la direction générale de la création de ce même ministère et l’Etablissement public de la Grande Halle de La Villette (EPGHV).

Il est proposé, avec le ministère de la Culture, de développer la pratique des micro-festivals. Vous pourrez ainsi prendre l’attache des organisateurs de festivals se déroulant habituellement sur vos territoires afin de définir avec eux les modalités d’organisation de micro-festivals dans les quartiers. Une enveloppe de 30 000€ par département pourra être déléguée à ce dispositif.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, le SG-CIPDR soutiendra spécifiquement au titre du plan « Quartiers d’été 2020 » trois projets nationaux :

* Théâtre forum pour apprendre à gérer le rapport à l’autre et apprendre également à gérer sa propre violence (Porteur de projet : « Théâtre de l’Opprimé ») ;
* formation de lecture à haute voix et prose de parole en public pour développer les habiletés sociales, en lien avec le rapport à l’autre (Porteur de projet : « Les Livreurs ») ;
* un dispositif itinérant d’animations sportives (Porteur de projet : « Shizen Sport Truck ») ;
* un dispositif d’apprentissage de la règle et de médiation sportive au travers du sport de rue (basket 3X3 – Porteur de projet : Fédération Française de Basketball).

Suivant le principe d’intelligence territoriale et des besoins complémentaires identifiés, la mobilisation des crédits Fipdr délégués aux préfectures pourront venir abonder ces offres, voire soutenir d’autres initiatives complémentaires.

**6.2. Développer l’offre en matière de pratique sportive**

Le sport est très présent dans les activités proposées aux jeunes dans les opérations estivales. Les fédérations sportives et le réseau des associations socio-sportives possèdent une solide expérience de mise en œuvre d’actions sur les territoires.

Dans le cadre sanitaire défini par le gouvernement, il s’agit de mobiliser tous ces acteurs qui pourront notamment s’inscrire dans le cadre des opérations Ville Vie Vacances afin de :

* permettre aux enfants et aux jeunes des QPV de pratiquer et découvrir en toute sécurité́ des sports pendant l’été́ ;
* valoriser le savoir-faire des clubs sportifs et susciter l’envie de poursuivre une activité́ sportive en club à la rentrée scolaire 2020 ;
* créer du lien et de la confiance entre les éducateurs sportifs, les enfants, les jeunes et les associations de quartiers ;
* faire connaître auprès des familles et des associations de proximité́ partenaires les aides financières disponibles (aides de la CAF et des collectivités territoriales) pour réduire les coûts liés à la pratique sportive fédérale (adhésion, assurance, licence, petit équipement).

1. **Territoires concernés**

Sont concernés l’ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec des actions spécifiques aux quartiers de reconquête républicaine. Une attention particulière sera portée aux quartiers dans lesquels des troubles majeurs ont eu lieu durant la période de confinement. Vous veillerez particulièrement à proposer une offre au public des 12-18 ans.

1. **Financements**

L’Etat mobilisera XX M€, dont XX M€ au titre du programme 147. Le SG-CIPDR mobilisera 2, 5 millions d’euros au niveau central dans le cadre des actions répertoriées dans ce cahier des charges.

X€ seront délégués par département.

1. **Pilotage**

Le préfet de département est chargé du pilotage, en lien étroit avec les collectivités territoriales. Il désignera un chef de projet, membre du corps préfectoral, en charge de l’animation et de la coordination de l’opération « Quartiers d’été ».

1. **Evaluation et indicateurs de suivi**

* Nombre d’actions réalisées (dont actions déjà prévues et/ou reportées sur la période estivale)
* Nombre de jeunes (0-21 ans) touchés par l’opération « Quartiers d’été ».
* Nombre d’ETP et de bénévoles mobilisés
* Nombre de jeunes de 7 à 21 ans ayant participé à une journée d’activités
* Nombre de jeunes de 7 à 21 ans ayant participé à un séjour
* Nombre de jeunes ayant accédé aux cours pour le passage de permis de conduire (code et leçons)
* Nombre de jeunes de 16 à 29 ans accédant à un stage ou une formation

1. <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/80-fabriques-de-territoire-et-fabriques-numeriques-de-territoire-laureates> [↑](#footnote-ref-1)